Etude financière → prévision financière : plan de financement initial (2 à 3 ans).
- compte de résultat
- plan de trésorerie.

→ rentabilité financière

→ source de financement

CHAPITRE III (4)
L'ETUDE DE PROJET
(Etude financière)

L'étude financière, est l'une des étapes les plus délicates et au même temps déterminantes pour la réalisation du projet. Une bonne étude financière est fonction d'une bonne prévision des besoins financiers ainsi qu'un bon choix des ressources de financement. Le recours à des conseillers et des experts du domaine financier est toujours recommandé à cette étape d'étude de projet. Deux grandes parties constituent l'étude financière d'un projet : Les prévisions financières et les sources de financement.

A- Les prévisions financières :

La démarche de l'étude financière à ce niveau se décompose de quatre étapes qui permettent de répondre aux quatre questions suivantes :

1- **Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet ? et est-il possible de les réunir ?**

C'est le plan de financement initial qui permet :

- D'une part, d'évaluer les besoins durables de financement
- De l'autre part, de recenser et de mettre en regard autant de ressources financières durables ?

2- **L'activité prévisionnelle de l'entreprise va - t - elle sécréter un montant de recettes suffisant pour couvrir les charges entrainées par les moyens humains, matériels, et financiers mis en œuvre ?**

C'est le compte de résultat prévisionnel qui permet de prévoir les charges et les produits d'un exercice et par la suite la rentabilité de l'entreprise.

3- **Les recettes encaissées par l'entreprise tout au long de l'année permettent-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période ?**

C'est le budget de trésorerie qui permettra de mettre en évidence, mois par mois, l'équilibre ou le déséquilibre entre encaissement et décaissement.

4- **La solidité financière de l'entreprise prévue grâce au plan de financement initial se poursuivra-t-elle au fur et à mesure du développement de l'affaire ?**

C'est le plan de financement à 3 ans qui permettra de vérifier si, effectivement, la structure financière de la nouvelle entreprise se maintient ou même s'améliore, malgré l'apparition de nouveau besoins de financement durables dans le temps.

Une cinquième question, aussi importante que ces quatre premières, peut être posée :

5- **Quand est ce qu'on commencera à gagner de l'argent ?**

C'est le calcul du point mort et du chiffre d'affaires critique qui permettront de déterminer le niveau d'activité requis pour réaliser des bénéfices.

Cette démarche doit conduire à un projet cohérent et viable surtout qu'elle est menée pas à pas et qu'elle peut entrainer des retours en arrière à chaque fois qu'un déséquilibre financier est constaté.

A.1 Le plan de financement initial

Le plan de financement initial permet de savoir à combien se chiffre le projet et de rechercher la meilleure solution financière permettant d'équilibrer les deux colonnes du tableau de ce plan.
L'élaboration du plan de financement conduit à :

- Renoncer au projet, si la proportion des fonds propres s'avère excessivement faible par rapport aux fonds d'emprunt qu'il faudrait obtenir,
- Redimensionner le projet pour réduire les besoins, par exemple en recourant à la sous-traitance pour limiter les investissements.

Le plan de financement initial se présente ainsi :

Besoins durables		Ressources durables	
- Frais d'établissement - Investissements HT - Besoin en fonds de roulement		- Capital social ou apport personnel - Comptes-courants d'associés - Subventions ou primes - Emprunts à moyen ou à long terme	
Total		**Total**	

La construction du plan de financement initial nécessite la détermination des besoins et des ressources durables.

❖ ***Le recensement des besoins durables*** :

➢ **Les frais d'établissement** : les premiers frais pour constituer une entreprise, ils font partie des dépenses engagées au bénéfice de l'entreprise pour une période longue et qui seront amortis par imputation progressive dans les charges du compte de résultat.

- Frais d'étude, de prospection, de prototype
- Frais de constitution et les frais d'immatriculation
- Frais de première publicité
- Honoraires de conseil

➢ **Les investissements** : ils représentent la constitution de l'outil de production, de l'équipement de l'entreprise… On trouve :

- Les acquisitions de brevet, licence, droit au bail, partie de droit d'entrée dans une franchise, fonds de commerce,… Plus tard, au bilan, elles prendront le nom d'immobilisations incorporelles.
- Les achats de terrain, matériels, machines, mobilier, véhicules, ordinateurs, construction, agencements, installations… Au bilan il s'agit des immobilisations corporelles.
- Les versements de dépôts et cautionnements, comme par exemple les 3 mois de loyer à verser en garantie lors de la conclusion d'un bail. Ce sont les immobilisations financières.

➢ **Le besoin en fond de roulement :**

Le BFR est une somme d'argent nécessaire pour financer le cycle d'exploitation de l'entreprise.

Durant tout cycle de production : stockage matière première, fabrication, stockage produits finis, l'entreprise a engagé des dépenses. Elle a effectué ainsi une avance de fonds qui ne seront récupérées que lors de la réalisation de la vente des produits. De plus, l'entreprise devra accorder des délais de paiement à ses clients. L'entreprise devra donc financer son cycle de production et son cycle commercial (crédits clients). Ce besoin de financement sera atténué par le crédit consenti par les fournisseurs pour l'achat des matières premières et de fournitures.

❖ *Le recensement des ressources durables* : il s'agit de chiffrer les ressources financières permettant de couvrir les investissements. Elles se regroupent en deux catégories :

- Les apports personnels : du créateur ou des autres associés
- Les ressources trouvées en complément : primes, subventions, emprunt à moyen ou long terme.

Si la somme des apports, éventuellement majorée d'une prime ou d'une subvention, reste inférieure au total des besoins durables, il faudra combler cette différence par un financement externe. Ce financement, souvent de nature bancaire, devra alors être en cohérence avec la pratique des banques qui appliquent certains principes pour la distribution des crédits d'investissements (crédit à moyen ou long terme).

A-2 Le compte de résultat prévisionnel :

Le compte de résultat est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'une entreprise ou autre organisme ayant une activité marchande, pour une période donnée, appelée exercice comptable.

C'est le compte de résultat qui permet de mesurer le bénéfice et donc la rentabilité de l'entreprise. Pour l'élaborer :

- On commence par estimer le chiffre d'affaires qui ressort de l'étude de marché ainsi que les autres produits prévisionnels.
- On recense ensuite toutes les charges pour chaque mois de la première année.
- Confrontation les charges aux produits pour vérifier la mise en œuvre un bénéfice suffisant.

Pour remplir correctement le compte de résultat, il faudra rien oublier des charges prévisibles qui sont diverses :

- Les charges dépendantes directement du niveau d'activité prévue tel que l'achat des marchandises, de matières…
- Les charges dépendantes de la politique du personnel choisi tel que la qualification, leurs statuts dans l'entreprise qui vont déduire les salaires et les charges sociales.
- Les charges liées à la politique de promotion et de communication (combien dépenser pour se connaître sur le marché).
- Les charges afférentes à l'exercice de l'activité.
- Les charges liées aux investissements (amortissements ou redevances)

Le **compte de résultat** peut être établi soit sous forme de liste, soit sous la forme classique et plus simple d'un tableau.

Compte de résultat prévisionnel	Année 1	Année 2	Année 3
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Ventes de marchandises ou produits finis			
- Prestation de services			
- Chiffre d'affaires			
- Subventions d'exploitation			
PRODUITS FINANCIERS			
- Intérêts encaissés (revenus de titres, escomptes obtenus)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Total produit (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION			
- **Achats de marchandises**			
- **Achats de matière première et autres approvisionnements**			
- **Variation de stocks**			
- **Sous-traitance**			
- **Charges externes :**			
- Entretien et réparation (locaux, matériels)			
- Fournitures non stockées (eau, électricité, gaz,…)			

- Loyers			
- Assurances			
- Honoraires (comptables, juristes, ...)			
- Publicité			
- Transport			
- Frais d'émission et de réception			
- Affranchissements, téléphone			
- Emballage et conditionnement			
- **Impôts et taxes :**			
- Taxe professionnelle			
- Autres impôts et taxes			
- **Frais de personnel :**			
- Salaires et charges sociales			
- Commissions versées			
- **Dotations aux amortissements**			
CHARGES FINANCIERES			
- Intérêts payés (sur emprunts)			
- Agios (sur dette à court terme)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Total charges (II)		
Impôts sur les bénéfices	**(III)**		
Résultat net	**I – II – III**		

A-3 Le budget de trésorerie prévisionnel

Le **plan de trésorerie** prend la forme d'un tableau présentant tous les décaissements et tous les encaissements prévus au cours de la première année, en les ventilant mois par mois.

- Chaque entrée ou sortie de fonds doit être portée dans la colonne du mois où elle doit normalement se produire.
- ➢ Cela permet de déterminer le solde de trésorerie du mois et un solde de trésorerie cumulé d'un mois sur l'autre, et donc de savoir, par rapport aux prévisions d'activité, si tout ce qu'il y aura à payer pourra l'être sans problème grâce aux disponibilités du moment.
- Si le budget de trésorerie présente un déséquilibre à un certain moment, il faudrait alors trouver une solution avant le démarrage de l'entreprise.
- ➢ Il faut prévoir l'utilisation de crédits bancaires et tenir compte, alors, de leur coût dans le compte de résultat.

Le budget de trésorerie se présente de la manière :

	Mois 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	etc.
Encaissements TTC :							
1) d'exploitation							
- Ventes /prestations							
- Règlements clients							
- Remboursements TVA							
2) hors exploitation							
- Apport en capital							
- Emprunts long moyen terme contractés							
- Encaissements subventions							
- Cession d'immobilisation							
Total (1)							
Décaissements TTC :							
1) d'exploitation							
- Achats effectués : paiement de marchandises, approvisionnement : matières premières,							
- Autres charges externes							
- Impôts et taxes							
- Salaires							
- Charges sociales							
- TVA versée							
- Charges financières							
2) hors exploitation							
- Remboursements d'emprunts à terme							
- Fournisseurs d'immobilisations							
Total (2)							
Solde en fin de mois (1-2)							

A-4 Le plan de financement à trois ans

Le plan de financement à 3 ans se présente de la même manière que le plan de financement initial. Il est composé de deux parties :

- une première qui recense, pour un exercice donné, les nouveaux **besoins financiers durables** de l'entreprise qui doivent apparaître au cours de cet exercice,
- une deuxième qui recense toutes les nouvelles **ressources financières stables** qui interviennent sur ce même exercice.

Besoins durables	N	N+1	N+2	Ressources durables	N	N+1	N+2
Frais d'établissement				Fonds propres (Apport personnel ou Capital social)			
Programme d'investissements HT				Comptes courants d'associés			
BFR				Primes - subventions			
Augmentation du BFR				Capacité d'autofinancement			
Remboursement annuel des emprunts à terme				Emprunts bancaires à moyen ou long terme			
Prélèvement de l'exploitant (si entreprise individuelle)				Cessions d'immobilisations			
Dividendes distribués (si sociétés)							
Total				**Total**			

A-5 Le seuil de rentabilité

- Le seuil de rentabilité ou le point mort est le niveau de vente où l'entreprise ne fera ni profit, ni perte. Ainsi, son analyse permet de savoir quel est le niveau d'activité nécessaire pour réaliser un bénéfice.
- Le principe de calcul se base sur la distinction entre les charges fixes (indépendantes du niveau d'activité) et les charges variables (dépendantes du niveau d'activité)

Le seuil de rentabilité est défini par le chiffre d'affaire critique $CA^* =$ coûts fixes CF/taux de marge sur coûts variables

$TM/CV = (CA - CV)/CA$

Le point mort est défini par la quantité $Q^* = CF/P - Cvu$

B- Les sources de financement :

Après avoir déterminé le montant de besoins pour réaliser le projet, l'entrepreneur doit trouver les sources de financements adéquates. Ces moyens de financement constituent les fonds collectés pour réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet.

Ces fonds peuvent être classés en deux grandes catégories, à savoir les capitaux propres ou les sources de financement extérieur.

B-1 Le financement par capitaux propres

Les capitaux propres se sont des fonds apportés par l'entrepreneur et ses associés (s'ils existent) et qui constituent un autofinancement non remboursable jusqu'à liquidation de l'entreprise. On distingue donc :

- *L'apport personnel du promoteur : se sont les ressources risquées par l'entrepreneur dans son projet, elles peuvent être en nature ou en numéraire ou les deux à la fois.*
- *L'apport des associés : les différentes ressources risquées par les associés locaux ou étrangers.*

B-2 Le financement extérieur :

Le financement extérieur est formé par les dettes collectées auprès des bailleurs de fonds qui seront rémunérés par des versements d'intérêts. Les principales sources de financement extérieur sont :

- ***Les subventions et aides de l'Etat :***

Se sont les aides financiers non remboursables accordés par l'Etat dans le cadre de promotion de la création des entreprises. La majeure partie est prévue par le code d'incitations aux investissements (les projets agricoles par exemple).

- ***Les emprunts auprès des banques commerciales :***

Les banques commerciales octroient des crédits divers dont ceux à long ou à moyen terme avec des exigences de garanties de remboursement tel que les hypothèques sur des immobilisations.

Le recours à cette source de financement est, dans la plupart des cas, indispensable aux fondateurs de l'entreprise. Le taux d'intérêt est fixé librement par la banque et le remboursement peut prendre les formes suivantes :

- In fine : payement annuel des intérêts seulement et le principal étant décaissé en totalité en fin de période.
- Par amortissement constants : remboursement par tranches égales du principal de l'emprunt en plus des intérêts.
- Par annuités constantes : des sommes égales tout au long de la période de l'emprunt sont payées. Ces sommes comprennent le remboursement du principal ainsi que les intérêts.

- ***Les emprunts obligataires :***

Se sont des emprunts qui sont faits par émission de titres (obligations) auprès du public par l'intermédiaire d'un établissement financier. Elles sont autorisées à être réalisées en exclusivité par les sociétés de capitaux. Les obligations peuvent être convertibles en action.

➢ ***Le crédit-bail :***

Connu aussi sous le nom de « leasing », le crédit bail correspond à un contrat de location-financement d'un bien qui restera jusqu'à la fin du contrat la propriété du bailleur (société de leasing). Des loyers quotidiens sont prévus par le contrat qui doit importer en outre une option d'achat c'est-à-dire la possibilité pour le locataire d'acquérir le bien en question à la fin de la durée du contrat à un prix assez faible.

➢ ***Les micro – crédits accordés par des associations spécifiques :***

Se sont donnés aux membres des familles défavorisés et visent apporter une aide à l'intégration économique et sociale ainsi que l'amélioration des conditions de vie. Ces crédits sont donnés par des associations habilitées (UTSS, FTDC, ...).

➢ ***Les crédits du BTS (Banque Tunisienne de solidarité) :***

Ils permettent le financement des projets présentés par les titulaires de diplômés de l'enseignement supérieur. Le montant maximum du crédit est de 30.000D remboursable avec un taux d'intérêt de 5% sur une durée maximale de 11 ans avec une période de grâce qui peut aller à 6 mois. Cependant, l'octroi de ce crédit est subordonné par l'apport du promoteur d'un autofinancement de 4% pour les crédits inférieurs à 10.000D et 8% pour les autres.

➢ ***Le crédit FOPRODI (fonds de promotion et de décentralisation industrielle) :***

Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI), crée par l'article 45 de la loi 73-82 du 31 Décembre 1973 portant loi de finances pour la gestion 1974, a pour objet :

- La création d'une nouvelle génération de promoteurs ;
- La promotion de la création et du développement de la petite et moyenne entreprise dans les activités industrielles, de services et de l'artisanat
- La mise en œuvre des mesures d'encouragement au développement régional.

C'est un instrument financier qui permet au promoteur d'un projet industriel ou de service de compléter sa participation en capitaux propres. Le FOPRODI intervient dans le financement des investissements des nouveaux promoteurs ou des PME par l'intermédiaire de SICAR (société d'investissement à capital risque).

L'intervention de FOPRODI prend deux modalités :

- Intervention sous forme de participation : le FOPRODI participe au capital de l'entreprise
- Intervention sous forme de dotation : participation sous forme de dotation remboursable (avec un taux d'intérêt de 3% l'an pour une durée de 12 ans dont 5 ans de délai de grâce)

L'intervention de FOPRODI est conditionnée par quelques conditions relatives aux promoteurs :

- Les promoteurs doivent avoir l'expérience ou les qualifications requises ;
- Assument personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet ;
- Ne disposent pas suffisamment de biens propres mobiliers ou immobiliers ;
- Réalisent leur premier projet d'investissement.

➢ ***Le crédit FONAPRAM (fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers) :***

C'est un mécanisme d'aide à la création pour les projets en relation avec l'artisanat et les petits métiers. Il s'agit d'un crédit accordé par le budget de l'Etat au nouveau promoteur et à titre personnel afin de leur permettre des capitaux propres. Le FONAPRAM permet également au promoteur de bénéficier d'avantages financiers et fiscaux (prime d'investissement, exonération des droits de douane et de la TVA, ...) Il y a des caractéristiques particulières à réunir dans un projet pour bénéficier de ce type de financement.

CHAPITRE III (5)
L'ETUDE DE PROJET
(Etude juridique et fiscale)

Cette étape consiste à adapter au projet de création d'entreprise, une **structure juridique** qui lui permettra de voir le jour en toute légalité. Autrement dit, La structure juridique représente l'enveloppe légale de l'entreprise

Quelle que soit l'activité qui sera exercée, industrielle, commerciale, artisanale, ou libérale, le choix d'une forme juridique se fera entre la demande d'immatriculation en tant qu'**entrepreneur individuel** ou créer une **société**.

Plusieurs critères de choix s'imposent, il est nécessaire de se poser les bonnes questions et ne pas faire reposer son choix sur un seul et unique critère. Il faut faire attention particulièrement à :

- La nature de l'activité
- La volonté d'association
- Les responsabilités
- Le fonctionnement
- L'engagement financier
- Le régime fiscal et social

A- Les différentes formes juridiques des entreprises

A .1 Les entreprises individuelles :

L'entreprise est dans ce cadre assimilée à son propriétaire – seul responsable de la gestion et la direction - et aucune distinction n'est faite entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'exploitant. L'entrepreneur exerce donc une activité sous sa propre responsabilité qui s'étant indéfiniment à la totalité de ses biens personnels.

A.2 Les sociétés :

La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent d'affecter en commun leurs apports, en vu de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourraient résulter de l'activité de la société.

Deux grandes familles de sociétés peuvent être dans ce cadre distinguées : les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux. A côté d'eux, notre droit prévoit l'existence d'une société hybride à savoir la Société A Responsabilité limitée SARL.

A -2. 1 Les sociétés de personnes :

Ce type comporte trois formes de sociétés :

- **La société en nom collectif (SNC) :** elle est constituée entre deux ou plusieurs personnes qui sont responsables solidairement et infiniment du passif social. Elle exerce son activité sous une raison sociale qui se compose du nom de tous les associés ou du nom de quelque uns d'entre eux suivis des mots « et compagnies ».
- **La société en commandite simple** comprend deux types d'associés :
 - Les commandités responsables des dettes de la société, leur situation ressemble à celle des associés en SNC. Ils assurent la gestion de l'entreprise.
 - Les commanditaires responsables des dettes de la société jusqu'à concurrence de leur apport (bailleurs de fonds).
- **La société en participation** est un contrat par lequel les associés déterminent librement leurs droits et obligations réciproques, et fixent leurs contributions aux pertes et leurs parts dans les bénéfices. La société en participation n'a pas de personnalité morale. Elle ne peut être connue par les tiers. Elle n'est soumise ni à l'immatriculation ni à aucune forme de publicité et les tiers n'ont de lien juridique qu'avec l'associé avec lequel ils ont contracté. Si la société se révèle aux tiers de quelque manière que ce soit, les associés deviennent tenus dans les mêmes conditions que ceux d'une société en nom collectif.

A.2.2 Les sociétés de capitaux :

Ce sont des sociétés dont la responsabilité de leurs membres est limitée à leurs apports. On en distingue deux types : les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par action.

- **La société anonyme** c'est une société par action constituée par sept actionnaires au moins. La responsabilité des associés envers les créanciers sociaux se limite à leurs apports dans l'entreprise (elle ne s'étant pas à leurs patrimoines personnels). La gestion étant assurée par un conseil d'administration et la direction générale est assurée par un PDG.
- **La société en commandite par action** est une société en commandite dont les commanditaires sont soumis au même régime juridique que les actionnaires d'une société anonyme.

A.2.3 La Société à responsabilité limitée :

La SARL est une société constituée entre deux associés au moins et cinquante associés au plus avec un capital minimum de 10.000 Dinars qui doit être intégralement libéré à la constitution. Le capital doit être divisé en parts sociales dont la valeur minimale est de 5 D. La SARL est une société mixte dont les caractéristiques sont empruntées tantôt aux sociétés de personnes tantôt aux sociétés de capitaux.

En effet, les associés ne sont tenus qu'à concurrence de leurs apports dans l'entreprise mais les parts sociales sont difficilement cessibles aux tiers.

N.B : La SARL peut être unipersonnelle. Dans ce cas elle est dénommée Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée (SUARL) qui sera constituée par une seule personne qui ne peut être associé que dans une seule société de ce type. L'associé unique doit s'occuper personnellement de la gestion.

B- Les formalités de constitution :

Les formalités de constitution sont relatives aux étapes que l'entrepreneur doit faire pour enregistrer son entreprise dans un cadre légal. Ces formalités ne varient que rarement selon le type d'entreprise choisi. Le non-respect de l'une ou de la totalité de ces formalités génère des considérations juridiques particulières et même la nullité de la société, des amandes et pénalités et parfois l'emprisonnement du défaillant.

B.1 L'élaboration des statuts :

Les statuts correspondent au contrat de société qui fixe (en complémentarité avec la loi en vigueur) l'ensemble des caractéristiques et règles de fonctionnement de la nouvelle société ainsi que les obligations et droits des associés. Les mentions obligatoires qui doivent figurer dans les statuts diffèrent selon le type de société. Cependant elles concernent généralement :

- La forme juridique de la société ;
- Pour les associés personnes physiques : les noms, prénoms et état civil, domicile et nationalité. Et pour les associés personnes morales : la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse du siège social.
- La durée de la société (elle ne peut excéder 99 ans et peut être reconduite en fin de période par décision des associés) ;
- Le montant du capital de la société avec la répartition des parts d'intérêts, parts sociales ou actions qui le représentent

B.2 Les formalités administratives : Elles concernent notamment :

- Déclaration auprès des organismes concernés (API pour les projets industriels, APIA pour les projets agricoles, CEPEX pour les activités de commerce extérieur et ONTT pour les projets touristiques).
- Déclaration d'ouverture d'une patente au bureau des recettes fiscales et enregistrement des statuts de la société pour les SARL et les SA. Les droits d'enregistrement des statuts sont de 100 D par acte. En plus un droit de souscription et de versement variable selon le montant du capital est à verser par les sociétés anonymes.

- Dépôt des statuts et immatriculation au registre du commerce auprès du greffe de tribunal de Première instance.
- Publication de la constitution (généralement à travers des extraits des statuts) au journal officiel de la république tunisienne (JORT) et dans deux journaux quotidiens (dont l'un obligatoirement en langue arabe). Le coût de publication au JORT s'élève, selon la longueur du texte, entre 90 et 250 D.
- Obtention d'un code TVA en cas d'assujettissement.
- Obtention d'un numéro de code en douane auprès du bureau de douane en cas de réalisation d'opérations de commerce extérieur.

C. Les aspects fiscaux pour la nouvelle entreprise :

C.1 Les obligations fiscales que la nouvelle entreprise doit sont:

- **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée
- **TFP** : taxe de formation professionnelle.
- **FOPROLOS** : fonds de promotion des logements sociaux, les employeurs publics ou privés acquittent au profit de FOPROLOS un prélèvement de 1% des traitements et salaires servis à leurs employés.
- **L'impôt sur le revenu** : s'applique pour les sociétés soit impôts sur les sociétés **IS** et sur les personnes physiques soit impôts sur le revenu des personnes physiques ou **IRPP.**
- **Les droits de douane**
- **Les droits de timbres et d'enregistrement**
- **La taxe sur les véhicules**

C.2 Les avantages fiscaux liés à la création d'entreprise :

Ces avantages (exonération des impôts, prise en charge des charges sociales, ...) sont réglés par le code d'incitation aux investissements. Elles portent notamment sur des :

- Avantages liés aux promoteurs
- Avantages liés à l'acquisition d'équipements
- Avantages liés au développement régional
- Avantages liés à la promotion de la culture
- Avantages accordées aux entreprises totalement exportatrices

Questions du devoir :
* - idée de projet
ou
* - les étapes de création d'une start up.

GEA

III (4)
PROJET
cière)

et au même temps déterminantes pour la
ion d'une bonne prévision des besoins
nt. Le recours à des conseillers et des
ape d'étude de projet. Deux grandes
ons financières et les sources de

Cours Création d'entreprise

www.tunisie industrie.nat.tn

Fiche Projet N° 59:

A. **Définition de l'idée de projet** : Fabrication de machine à laver les biberons

- Nature du projet :
- Secteur d'activité : électromécanique
- Matières premières et composantes :
 - 3 Electrovannes pour l'eau à 60°C et à 90°c et pour la lessive (ces vannes sont utiles pour le jet à pression)
 - engrenage
 - pignon chaine
 - poulie motrice pleine avec flasque : Ø ext : 17,28 Ø primitif : 17,78 mm, Ø Int : 6mm, largeur 10mm, Flasque Ø : 23mm, nombre de dents : 11)
 - poulie réceptrice pleine avec flasque Ø ext : 30,22 Ø primitif : 30,72 mm, Ø Int : 6mm, largeur 25mm, Flasque Ø : 36mm, nombre de dents : 19)
 - courroie crantée: type XL à pas de 5,08, longueur 252,72 mm, rayon : 15,11 mm
 - roue de friction
 - tendeurs
 - moteurs électriques : 90 W, 1250 tr/mn
 - arbre porte brosse Ø : 15 mm
 - roulement Ø intérieur 15 mm
 - joint d'étanchéité pour empêcher l'eau usée de rentrer dans la machine
 - bouton de commende
 - contacteurs : du moteur des brosses, du moteur de la plate forme biberon (au nombre 2 : 1 pour la montée et pour la descente)
 - microcontrôleur de technologie Complementary Motal Oxyd Semi conducteur- PIC 16F84 (fabriqué par micro chip)
- Produits finis :
 - Machine à laver 2 biberons
 - Machine à laver 4 biberons
 - Machine à laver 6 biberons
 - Machine à laver 8 biberons:
- Avantages du produit :
 - La lave vaisselle dépourvue de brosse est inappropriée pour laver les biberons, son cycle est court et fonctionne avec un jet d'eau qui ne peut pas atteindre tous les coins du biberon
 - La cuve baignoire permet d'assurer une économie de temps, d'énergie, d'eau et d'efforts humains (conventionnellement l'ouvrier faisant le travail manuellement), ce qui est idéal pour les maternités (hôpitaux, dispensaires, cliniques), les crèches, les hôtels, etc
- Processus de fabrication
 - Conception de la machine
 - Préparation de la tôle : (découpe, enroulage, pliage)
 - Acquisition des composantes
 - Montage
 - Test
 - Conditionnement
- Capacité de production :

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6
QTE (P)	340	340	350	350	400	400

- Emploi :
 - 1 génie
 - 2 techniciens en mécanique et électrique
 - 2 Ouvriers spécialisés
 - 2 Ouvriers de manutention et conditionnement
- Liste des équipements
 - Tronçonneuse
 - Enrouleuse
 - Plieuse
 - Instrumeats
 - Tables de travail
 - étaux

B. **Marché** :

- Clientèle cible : Les maternités (hôpitaux, dispensaires, cliniques), les crèches, les hôtels, etc.
- Répartition des ventes (partie locale et partie export)

C. **Schéma d'investissements et de financement** :

Investissements		Financement	
Terrain		Capital social	
Equipements	125 000	Fonds propres	64 000
Génie Civil		Crédits bancaires	96 000
Fonds de roulement	25 000	Autres	
Matériels de transport	0		
Autres...	10 000		
TOTAL	160 000	TOTAL	160 000

D. **Schéma de rentabilité** :

LIBELLES	ANNEE1	ANNEE2	ANNEE3	ANNEE4	ANNEE5	ANNEE6
Revenu	**255 000**	**255 000**	**288 750**	**288 750**	**363 000**	**363 000**
Achats Consommés	165 750	165 750	187 688	187 688	235 950	235 950
Charges de Personnel	37 185	38 301	39 450	40 633	41 852	43 108
Dotations aux Amortissements	31 033	31 033	31 033	13 266	13 266	13 266
Autres Charges d'Exploitation	16 225	16 635	17 782	18 454	19 568	20 274
Charges de Financement (FFF + C.M.T.)	11 943	10 915	10 029	9 016	8 147	7 141
Résultat des activités ordinaires avant Impôt	**-7 136**	**-7 634**	**2 768**	**19 692**	**44 216**	**43 260**
Impôt sur les bénéfices (30%)	0	0	831	5 908	13 265	12 978
RESULTATS NETS APRES IMPOTS	**-7 136**	**-7 634**	**1 938**	**13 785**	**30 951**	**30 282**
Cash flow	**23 897**	**23 399**	**32 971**	**27 051**	**44 218**	**43 548**

- **Taux de rentabilité interne : 12 %**
- **Valeur actuelle nette : 233**
- **Délai de récupération de l'investissement : 5 années 2 mois**

E. **Conseils** :

- Appliquer la réglementation liée à la préservation de l'environnement et l'hygiène
- Avoir un portefeuille connaissances important dans le domaine médical et paramédical

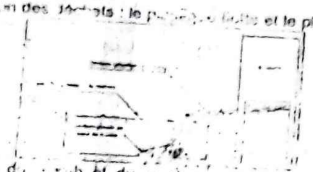
- Afficher sur la machine les conseils pour obtenir une lavage optimal exemple : température au prélavage 45°C- 50°C, au lavage : 60°C-80°C, au rinçage et Séchage : 85°C-90°C pour une minute ; le lessiviel est de 1g par litre d'eau

- Le produit doit :
 - permettre de laver 6 à 8 biberons en même temps
 - être facile à transporter : 10 kg
 - adapté à l'énergie disponible :220 V : 50 Hz
 - ne pas coûter cher (1500 à 1700 DT)
 - agréable à voir : couleur gaie, prismatique
 - sans bruit non vibration
 - se conformer aux normes sanitaires
 - être ami à l'environnement : la matière doit être constituée d'acier inoxydable et les accessoires en matières alimentaires non toxique

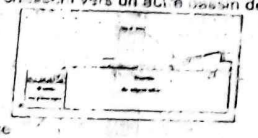
Fiche Projet N° 34

A. Définition de l'idée de projet : Unité de recyclage des batteries usagées

- Nature du produit fabriqué
- Secteur d'activité : Industrie Électromécanique
- Matières premières et composantes :
 - Soude
 - Acide
 - Eau
- Consommation annuelle
- Procédé de fabrication :
 - Stockage de la batterie
 - Séparation des déchets : le plastique flotte et le plomb est décanté au fond du bassin



 - Nettoyage du plomb et du plastique en les additionnant de l'acide ce qui neutralise l'acide sulfurique
 - Séchage du plastique en l'aérant et en l'arrosant d'eau (protection des lames de l'attaque de l'acide sulfurique)
 - Raffinage pour séparer le dioxyde de plomb, l'oxyde de plomb et l'antimoine
 - Malaxage de l'eau contenant le plastique et le plomb pour séparer à 100% les déchets du plastique du plomb
 - Récupération du plomb à l'aide de la vis transporteuse
 - Récupération du plastique par application d'un jet d'eau sur le déchet de plomb flattant à la surface chassé vers un autre bassin de stockage du plastique



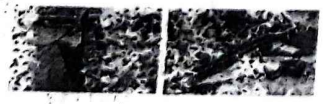
 - Recyclage
- Capacité de production :
- Emploi :

Ingénieur électromécanicien	1
Responsable adm. fin.	2
Techniciens	3
Ouvriers Qualifiés	6
Manœuvre	3
TOTAL PRUTS	15

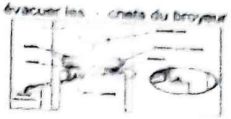
- Liste des équipements : 1 tunnel de recyclage composé de :
 - 2 Fours verticaux à tuyaux de tirage
 - 2 broyeurs à rotor à 3 lames (un pour les matières plastiques et un pour les métaux)



 - Rotor à cadre
 - Malaxeur pour séparer le plastique
 - 2 Bassins
 - Vibreur à grilles



 - Convoyeur pour évacuer les déchets du broyeur vers le bassin séparateur



 - Trémie
 - Matériel de manutention
 - Moteur asynchrone triphasé à rotor à cage (quatre pôles) de type LS 130 U4, puissance Pn =2.2 KW, vitesse de rotation nominale Nn =1435 tr/mn

B. Marché :

Tout producteur d'accumulateurs, des centrales de collectes d'accumulateurs nationales ou internationales en tant que donneurs d'ordre

C. Schéma d'investissements et de financement :

Investissements		Financement	
Terrain		Capital social	
Génie Civil		Fonds propres	360 000
Equipements	826 000	Crédits bancaires	540 000
Fonds de roulement	50 000		
Matériels de transport	0	Autres	
Autres...	24 000		
TOTAL	900 000	TOTAL	900 000

D. Schéma de rentabilité :

	ANNEE1	ANNEE2	ANNEE3	ANNEE4	ANNEE5	ANNEE6
Quantité (P)	800	800	1000 000	1000 000	1 200	1 200
Achats Consommés	525	578	635	699	769	846

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

LIBELLES	ANNEE1	ANNEE2	ANNEE3	ANNEE4	ANNEE5	ANNEE6
Revenu	420 000	462 000	635 250	698 775	922 283	1 014 521
Achats Consommés	126 000	138 600	190 575	209 633	276 715	304 388
Charges de Personnel	124 881	187 [illegible]	190 056	198 988	284 938	211 085
Dotations aux Amortissements	103 922	103 [illegible]	103 922	85 422	85 422	85 422
Autres Charges d'Exploitation	13 300	13 860	15 304	16 228	16 297	16 055
FFF + Intérêts /C.M.T.	51 935	47 [illegible]	41 862	35 [illegible]	30 432	24 316
IR	0	[illegible]	28 059	45 [illegible]	92 574	111 407
RNE	-38	-29 [illegible]	65 472	107 218	216 806	259 [illegible]
Cash flow	103 884	74 [illegible]	169 394	192 640	301 428	345 [illegible]

- Taux de rentabilité interne : 13 %
- Valeur actuelle nette : 138
- Délai de récupération de l'investissement : 5 années 2 mois

E. Conseils :

- Appliquer la réglementation liée à la préservation de l'environnement
- Certifier l'entreprise à l'ISO 9001 et 14001
- Bien présenter son produit lors des actions marketing, notamment ses avantages
- Assurer la sécurité de l'opérateur
- Respecter les normes en vigueur : ergonomie, sécurité...
- Résister aux agressions environnementales,
- Limiter les fuites vers l'extérieur
- Assurer l'entretien et les réglages
- Réutiliser le plomb dans les batteries et donc minimiser le cas d'achat de cette matière onéreuse.
- Broyer les batteries sans les vider de l'acide sulfurique